

Même si le gouvernement renonce à imposer une sanction ou un interdit, rien ne saurait empêcher les Canadiens de manifester—ainsi qu'ils l'ont déjà fait par le passé—leur désaveu de pays étrangers et de leurs produits, usant de leur jugement et agissant selon leur conscience au moment d'acheter des produits en provenance d'un pays dont ils ne partagent pas les vues ou dont ils n'appuient pas l'attitude sur une question précise du genre de celle-ci.

Je puis seulement répéter que le gouvernement a probablement formulé les instances les plus énergiques jamais faites sur une question comme celle-là. Le gouvernement n'a toutefois pas l'intention de prendre des sanctions. Il poursuivra ses instances infatigablement.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—LES ENTRETIENS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX AU SUJET DU PROGRAMME

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, le 17 avril, j'ai posé la question suivante au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand):

Le ministre peut-il nous dire où en sont les entretiens, avec les provinces, notamment au sujet du programme du ministère dans les régions désignées et les régions spéciales, surtout après la date d'expiration de l'année 1972?

Le ministre a répondu:

Les consultations et négociations avec les provinces se poursuivent toujours.

Je lui ai ensuite posé la question suivante:

Le ministre peut-il nous dire si son ministère a proposé de conserver aux programmes leur portée actuelle ou s'il y a proposé des modifications?

Le ministre est à court de mots. Il a essayé de faire le malin en répondant:

C'est avec la province que nous négocions et non avec l'honorable représentant.

Je ne savais pas qu'il put subsister des doutes à ce sujet. Je me préoccupe de l'avenir de certains projets et programmes de développement régional, vu l'expérience de l'année dernière et étant donné que d'ici un mois et demi quelques-uns devront être renouvelés, révisés ou auront expiré. C'est donc le moment d'examiner ces programmes en tirant profit de l'expérience passée afin de voir quelle sera la meilleure voie et la meilleure politique à suivre à l'avenir.

Au fond trois domaines retiennent notre attention. D'abord il faudrait étudier l'efficacité des programmes à ce jour. Le deuxième domaine concerne le développement futur, les priorités et les programmes et le troisième, les régions qui bénéficient des programmes en cours. En premier lieu, qu'en est-il de l'efficacité des programmes? Je crois que nous devons nous demander tout particulièrement ce qui en est de la loi sur les subventions au développement régional. A la fin de mars, 233 millions de dollars avaient été dépensés dans le cadre de ce programme et versés en grande partie à l'industrie privée.

• (2230)

Je crois que la principale critique qu'on peut formuler à cet égard est que le gouvernement n'y remplit qu'un rôle passif. Autrement dit, il ne fait que répondre aux initiatives prises par les entreprises privées, au lieu d'en prendre lui-même ou d'assumer la direction des programmes. En fait, le gouvernement n'a aucun programme véritable en cours visant à promouvoir l'expansion industrielle ou le développement en général.

A mon sens, la question qui se pose dans bien des cas est celle-ci: ces usines auraient-elles été construites même sans l'apport de ces subventions? Dans le cadre du programme qui a précédé l'adoption de la loi sur les subventions au développement régional, on a conclu que nombre de ces usines auraient été construites, même sans cette assistance et des autorités compétentes, y compris une personne qui a témoigné aujourd'hui devant le comité permanent font observer qu'on peut certainement se poser des questions ou tout au moins esquisser des doutes touchant la situation actuelle.

Il y aurait lieu de se demander si ces fonds auraient été utilisés à meilleur escient dans le cadre d'autres priorités ou d'autres programmes. Je crois que nous devons nous-mêmes nous demander si nous ne mettons pas sur pied une structure très dispendieuse dans notre système industriel. Nous devons également chercher à savoir où en sont les choses dans notre lutte pour éliminer les disparités régionales. Le programme en cours n'est en vigueur que depuis trois ans. Il ne faut pas s'attendre à des miracles en si peu de temps et croire un moment que les disparités régionales auraient pu être éliminées. Ce que nous étions en droit d'espérer toutefois, c'était de voir plus de progrès réalisés que ce n'a été le cas jusqu'ici.

En matière d'importance et de priorité, je crois qu'il faut songer à notre programme d'infrastructure, l'intensifier en vue de l'aménagement d'installations municipales et communautaires, d'installations nécessaires à l'ensemble de la communauté, qui réduisent en fait les frais de production de biens et de services et le coût de la vie des gens qui habitent les régions désavantagées du pays.

A l'heure actuelle, le ministère compte des régions désignées dans environ 22 endroits du pays, dans 22 communautés. Ce programme pourrait à mon sens être élargi et intensifié. Je pense qu'il faudrait aussi que la Société de développement du Canada devienne l'instrument par excellence d'une politique de développement régional. Mais il faudrait que ce soit un autre genre de société de développement du Canada. C'est une société de la Couronne qu'il nous faut, libre d'agir de façon diverses et dont l'établissement se fonderait sur le travail dans l'intérêt de la collectivité, de la population et des ouvriers du Canada, plutôt qu'au profit de certaines entreprises.

Nous devons également songer aux régions qui vont bénéficier de ces programmes, ce qui nous amène bien entendu, aux régions désignées qui font actuellement l'objet d'une révision. Les régions désignées couvrent actuellement plus de la moitié du pays. D'aucuns prétendent que le gouvernement va simplement s'en tenir aux lignes de démarcation actuelles. A quoi pense-t-il donc? C'est vraiment faire preuve d'une attitude d'autosatisfaction. Le ministère n'a donc rien appris ces dernières années? Va-t-il conserver les lignes de démarcation actuelles? Pour quelles raisons le ferait-il?

En tout cas dans ma province, en Saskatchewan, cela n'aurait pas sa raison d'être. Je pourrais vous citer comme exemple ma petite ville natale de Humboldt, autour de laquelle on a fait dévier la route, afin de pouvoir l'inclure dans une région désignée. Et cette ville est également la ville natale de l'unique ministre fédéral de la Saskatchewan. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que ma petite ville natale fasse partie d'une région désignée. Mais s'il y a un principe pour justifier que cette agglomération figure parmi les régions désignées, je puis nommer au secrétaire parlementaire et au ministre bien d'autres collectivités de la Saskatchewan et d'ailleurs où il y a des